Levasseur
~~FRC~~ 21385
Case
FRC
21329

# MA PREMIERE ET DERNIERE

# RÉPONSE

# *A PHILIPPEAUX.*

THE NEWBERRY
LIBRARY

# MA PREMIERE ET DERNIERE
# RÉPONSE
## *A PHILIPPEAUX.*

Paris, le 15 Nivose, l'an deuxième de la république française, une et indivisible.

PHILIPPEAUX croit que je ne lui pardonne pas l'acte de justice qu'il a fait en faisant rapporter le décret qui permettoit la résiliation des baux ; *fameux décret que j'avois fait rendre d'enthousiasme, et qui me faisoit gagner cent pistoles de rente sur ma terre de l'Epine.*

Merlin de Douai, rapporteur de trois comités, proposa à la tribune de la convention un projet de décret sur la résiliation des baux. J'appuyai ce projet, ainsi que plusieurs de mes collègues. La convention a depuis rapporté ce décret; et je ne perds pas *cent pistoles sur ma terre de l'Épine* qui n'est qu'une ferme affermée 380 livres, et dont le premier décret ne me faisoit jouir que deux ans plutôt. Il n'y aura pas d'erreur. C'es le seul

bien que j'aye. On en pourra voir le bail; je le déposerai au bureau de la commission des dépêches.

Philippeaux m'accuse d'avoir fait une cour servile *au seigneur Valence, dont je fus toujours le flatteur et le commensal*; d'avoir fait accorder une amnistie aux officiers du régiment de Chartres dragons qui, après avoir voulu faire égorger le peuple du Mans, ont tous émigré en juin 1791.

Mes collègues, fonctionnaires publics au Mans, en même tems que moi, et lors du séjour qu'y a fait Valence, vont répondre pour moi.

NOUS soussignés, députés du département de la Sarthe à la convention nationale, certifions que Levasseur, notre collégue, a dans tous les tems manifesté publiquement le peu de confiance qu'il avoit en Valence, qui vouloit passer au Mans pour patriote; que, sans le courage et la fermeté de Levasseur, les citoyens du Mans auroient été égorgés à la comédie par les officiers et plusieurs dragons, qui ne vouloient pas qu'on jouât l'air *ça ira*, demandé par le parterre, et que Levasseur fit jouer; que, loin d'avoir fait accorder une amnistie aux officiers du régiment de Chartres, Levasseur n'a cessé de poursuivre les coupables, pour faire tomber leur tête sous le glaive de la loi.

FAIT à Paris, le quinze Nivose, l'an deuxième de la République une et indivisible.

LETOURNEUR, BOUTROUE,
*Députés de la Sarthe.*

Il est vrai qu'un jour *je fiattai le seigneur Valence*, en empêchant, en ma qualité d'officier municipal, la garde nationale d'aller en armes au-devant *de madame la comtesse de Valence.* Je soutenois devant Philippeaux et Letourneur que ces honneurs étoient de l'ancien régime; que madame Valence n'étoit que la femme d'un individu, et qu'il ne falloit pas faire tant de bruit pour elle. Voilà un commensal bien malhonnête; et quel commensal? Je n'ai jamais dîné qu'une fois chez Valence, un grand jour de fête, au sujet de la fédération, comme officier municipal, avec plusieurs de mes collègues et des députés des autorités constituées.

Philippeaux dit *que j'ai voulu, en le calomniant, contre ma conscience, caresser la puissance du jour, et reconnoître le service qu'elle m'a rendu en réparant avec libéralité sur les épaules de mon fils, la honte qu'il avoit eu d'avoir été chassé de son bataillon.*

Mon fils a servi la patrie dans le premier bataillon de la Sarthe, dans le cinquième régiment, ci-devant Navarre, dans le septième régiment d'Hussards, beau et brave régiment, commandé par Boyer. : il en a des congés qui attestent qu'il a servi avec honneur et dis-

tinction ; ces congés sont au bureau de la guerre. Après une campagne de mer, trois de terre, mon fils a été nommé Sous-lieutenant dans le quatorzième régiment de Chasseurs à cheval. Le Colonel de ce régiment en fit la demande à AUDOUIN, adjoint, que je n'avois jamais vu, et à qui je n'ai parlé que trois mois après, pour lui donner des renseignemens sur l'armée du Nord. Cette nomination date de six mois, et mon fils est encore Sous-lieutenant dans ce régiment. Je ne connois Vincent, que du jour du trop fameux dîner, le 7 frimaire. Je déclare sur mon honneur n'avoir jamais demandé de place pour mon fils ni pour aucun autre, il n'est ni dans mon caractère, ni dans mes principes de caresser la puissance du jour. J'ai rendu hommage à la vérité en déclarant que toute la substance des discours de Vincent, pendant le diner, se réduisoit à dire que Ronsin et Rossignol sont deux bons patriotes ; et que ceux qui feroient nommer une commission dans l'espoir de culbuter d'aussi bons patriotes, seroient culbutés. Aucun propos de la part de Vincent, relatif à la convention, ni à la représentation nationale, qui *n'étoit pas invitée à dîner.*

Philippeaux, dans cette malheureuse dispute,

devoit-il parler de mon fils, et par une calomnie, chercher à le deshonorer ? J'en laisse juge tous les cœurs honnêtes, sensibles, et sur-tout les pères.

Les autres faits, qui me sont relatifs, ayant été discutés à la société des Jacobins, je me dispense d'y répondre. J'observe seulement que Philippeaux a mis de la finesse en exposant son vote sur Marat : il a dit NON, *mais quant à présent, parce que les formes avoient été violées.* Aussi cette manière de voter fut-elle déclarée à la société comme un échappatoire de feuillant.

Philippeaux, de ton aveu, Marat t'avoit déjà calomnié dans ses feuilles. Etoit-ce bien une calomnie ?..... Marat t'avoit déjà flairé, et il avoit le nez long. Ah ! s'il n'étoit pas mort, combien d'intrigans.....

Philippeaux, en parlant de moi, n'a dit qu'une vérité. C'est que je suis laid. Tous ceux qui me voient, le savent aussi bien que lui ; mais devoit-il l'imprimer ? L'univers entier, rempli des sublimes écrits de Philippeaux, va savoir que je suis laid. La postérité la plus reculée, où passeront ses profonds ouvrages, saura que j'étois laid. Si un jour il prend fantaisie à quelque peintre de faire

346



mon portrait d'imagination, et de me peindre auſsi laid que le diable, le beau Philippeaux en sera la cause : c'est bien le cas de dire qu'il me joue un vilain tour.

LEVASSEUR,
*Député de la Sarthe.*

De l'Imprimerie de la rue Neuve de l'Egalité, Cour des Forges de Bonne-Nouvelle.